



L'organisation d'une activité-bénéfice au profit de la Fondation Marie-Vincent

Formulaire « Proposition d'une activité-bénéfice au profit de la Fondation Marie-Vincent »

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'organisation ou de l'entreprise responsable du projet _____

Nom de la personne-ressource _____

Titre _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Tél. bureau _____

Tél. résidence _____

Courriel _____

Site web _____

Membres du comité organisateur _____

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ

Nom de l'activité proposée _____

Date _____

Heure _____

Lieu _____

Adresse _____

Description de l'activité et moyens prévus pour recueillir des dons _____

Nombre de participants attendus _____

Estimé des recettes _____

Estimé des dépenses _____

Recettes nettes versées à la FMV _____

NOTE : Toutes les dépenses d'organisation devront être défrayées à même les revenus de l'activité ou par ses organisateurs.



L'organisation d'une activité-bénéfice au profit de la Fondation Marie-Vincent

Quels sont vos besoins en outils promotionnels?

NOTE : L'envoi du matériel devra être défrayé à même les revenus de l'activité ou par ses organisateurs.

- Affiches
- Bannières
- Tirelires
- Toutous
- Veilleuses
- Crayons

Souhaitez-vous la présence de la mascotte de la FMV?

NOTE : Des frais de 100\$ sont exigés pour la présence de la mascotte.

Oui

Non

Veillez noter :

- Les organisateurs acceptent et s'engagent à ce que la Fondation Marie-Vincent approuve – avant impression et diffusion – tout le matériel promotionnel et publicitaire relié à l'activité.
- La Fondation se réserve le droit de faire annuler l'activité si, pour des motifs sérieux, elle n'est pas d'accord avec l'utilisation qui est faite de son nom et de son logo.
- Le comité organisateur dégage la Fondation Marie-Vincent de toute responsabilité de quelque nature que ce soit reliée à l'activité et, le cas échéant, prend charge de toute poursuite résultant de ladite activité.
- La Fondation n'est pas responsable des engagements pris par le comité organisateur de votre activité.
- Vous vous engagez à remettre les profits de votre activité à la Fondation Marie-Vincent dans les 45 jours suivant la tenue de votre activité.
- Sur demande, la Fondation émettra un reçu aux fins d'impôt équivalent à la valeur nette du don aux participants et/ou aux organisateurs de l'activité.



L'organisation d'une activité-bénéfice au profit de la Fondation Marie-Vincent

Vous vous engagez à respecter cette entente.

Nom en lettres moulées _____

Date _____

Signature du demandeur

SVP retourner à :

Fondation Marie-Vincent
4689, av. Papineau, 3^e étage, bureau B
Montréal (Qc) H2H 1V4
Téléphone (514) 362-6226
Fax (514) 748-1547
info@marie-vincent.org